

OTAN ET SECURITE EUROPEENNE

-Patrick SIMON-

Membre du Conseil National du Mouvement de la Paix (France)

Avril 1999

La situation du Kosovo, laboratoire de l'OTAN et questions pour la sécurité globale

L'aggravation de la situation au Kosovo nous rappelle que la situation dans les Balkans reste inquiétante pour l'avenir même de la paix en Europe et dans le pourtour du Bassin méditerranéen. Les dérives intégristes, nationalistes et fascisantes sont toujours là avec en toile de fond la question du développement, de la démocratie et de la citoyenneté.

Mais avec l'intervention de l'OTAN ce mois de mars 1999, une autre dimension est donnée. Sans attendre le sommet et le 50ème anniversaire de cette organisation militaire, le concept stratégique est implicitement adopté (sans débat démocratique au sein de l'organisation). L'Otan, complètement sous la direction des Etats-Unis, s'arroge le droit d'ingérence au sein d'un pays, la Yougoslavie en l'occurrence (le Kosovo en est une province), pays qui n'agressait pas en la matière un autre, contrairement à la question irakienne. La première phase est faite de frappes aériennes et déjà "on se demande s'il ne faudra pas envoyer des troupes au sol dans une deuxième phase..." Tout cela démontre l'impasse de l'option militaire !

Depuis les accords de Dayton en Bosnie-Herzégovine, autre victime des nationalistes serbes et Croates, les problèmes restent entiers. La situation actuelle se caractérise par l'afflux d'armes, par les difficultés rencontrées par les populations civiles pour retrouver un toit dans les villes de leur choix, de pouvoir voter quel que soit leur origine. La reconstruction et le développement économique sont en grande difficulté, bloqués par les tensions nationalistes et par l'enfoncement dans la crise avec le lot de comportements mafieux. La société civile a encore du mal à émerger. Et bien entendu l'aide économique a déjà cessé.

Autour, la Grèce et la Turquie ne désarment pas, au contraire, bien que tous deux soient membres de l'OTAN.

Pour sortir de cette spirale il convient de tenter d'apporter des réponses dans un cadre plus global. Dans les Balkans mais aussi en Europe se posent clairement la question du désarmement, du droit humain à la paix et du développement économique et de la vie sociale.

A l'approche du XXIème siècle, il faut réagir et rechercher du sens à la vie. Pour cela, nous proposons l'aborder quelques aspects :

-Comment contribuer à l'émergence d'une nouvelle société civile dans les pays de l'ex-Yougoslavie ?

-Quel est le cadre le plus approprié pour répondre aux enjeux de sécurité européenne ? L'OTAN, l'OSCE ou sous une autre forme ? Et quelles en sont les étapes ? Faut-il toujours désagréger la Yougoslavie pour construire la C.E.E. ?

-Comment construire les droits de l'homme à la paix au moment où l'on s'apprête à faire de l'Année 2000 l'année internationale de la culture de la paix (décision de l'Onu et mise en oeuvre par l'Unesco) ?

Quant à l'intervention de l'OTAN au Kosovo et contre la Serbie c'est un précédent de la violation des articles 4, 39 à 42 et 53 de la Charte de l'ONU.

D'une part parce qu'il s'agit d'une intervention au sein d'un pays souverain sur le continent européen et non due à cause d'une agression contre un pays voisin comme se fut le cas au Koweït. D'autre part parce que cette action va au-delà des choix stratégiques des différents adhérents à l'Alliance atlantique. La tentative est clairement définie. Javier Solana, son directeur général dira : « Ces dernières années, l'OTAN qui était une alliance axée sur la défense, largement passive, est devenue un instrument actif de l'évolution politique en Europe. ».

L'intervention au Kosovo et d'une manière générale au sein des pays du pourtour méditerranéen n'est pas dû au hasard. Denis Badré (Sénateur des Hauts-de-Seine) écrira justement : « Pour l'OTAN, la Méditerranée est d'abord un passage Est-Ouest, passage vers Israël, passage aussi, bien sûr, vers le pétrole. »

Revenons donc en arrière et notamment sur la question de la sécurité européenne qui semble bien l'enjeu des décennies à venir.

Les enjeux de la sécurité européenne

Après une situation en Europe de « guerre froide », il convenait de définir une nouvelle architecture de sécurité européenne. Pour cela il nous fallait répondre notamment aux problèmes posés aux différentes communautés après la chute du mur de Berlin par les conflits en ex-Yougoslavie ou en Tchécoslovaquie, ainsi qu'à la montée des nationalismes et intégrismes. Pour cela encore, il nous fallait nous interroger sur la signification du maintien de l'Alliance atlantique (l'OTAN), voire de ses projets de son élargissement à l'Europe de l'est.

Et il nous faut enfin nous interroger en France sur la position de l'Etat. Que mettre en place contre la réponse du Président de la République, Jacques Chirac ? « Le choix d'un nouveau modèle d'armée doit répondre à notre ambition de construire une défense européenne crédible, capable de devenir à la fois le bras armé de l'Union européenne et le pilier européen de l'Alliance atlantique. »

Pour répondre aux défis de sécurité aujourd'hui, qu'il s'agisse des déséquilibres économiques, des inégalités de développement, des tensions internes des Etats, des violations des identités culturelles et nationales il faut des réponses pertinentes. Et comme le disait François Biot: « Si vis pacem, para pacem. (Si tu veux la paix, prépare la paix) ».

Aussi, pour répondre aux besoins de sécurité et de coopération, il faut rechercher une alternative qui repose sur l'examen des facteurs de guerre et des facteurs de sécurité. Cette alternative implique de s'appuyer sur les capacités des nations à établir entre elles des relations autres que la méfiance et que la peur. Cette alternative implique aussi la reconnaissance de l'altérité (la rencontre des hommes, de leurs communautés, l'échange et la construction ensemble d'un projet culturel et de relations inter-culturelles qui respectent les droits de l'Homme).

Et Danielle Bidard (Sénateur de Seine-Saint-Denis) de rappeler qu'« une véritable sécurité ne saurait se limiter au seul aspect militaire. Une approche plus complète devrait dépasser le concept de « sécurité-défense » pour réfléchir à la mise en oeuvre d'une « sécurité-prévention des conflits » et déboucher sur une « sécurité-coopération et co-développement ». Elle ajoute également : « Le désir et le besoin de réorienter l'action des hommes pour corriger les déséquilibres qui débouchent sur la misère, la faim, la malnutrition et la non-scolarisation, peuvent cependant constituer un puissant catalyseur de l'énergie et de la créativité humaine. »

Pourtant, en Europe, au lieu de coopérations nécessaires, la CEE ne propose que le démantèlement des droits de douane, des politiques dites d'ajustements structurels sous l'égide du F.M.I. et un rééchelonnement de la dette. Mais comme la CEE doute elle-même de ces orientations, elle développe la stratégie d'une défense commune. Elle sous-tend une agression extérieure contre laquelle il faudrait se défendre, y compris en organisant des forces d'intervention pour sauvegarder de soit-disants intérêts vitaux. C'est aussi une stratégie de contrôle (interventions pour le contrôle

de l'accès aux ressources énergétiques, interventions pour le contrôle des flux migratoires est-ouest ou sud-nord).

Quant à la place de l'OSCE reste très ambiguë, pour ne pas dire directement liée aux stratégies de l'OTAN. Ce qui s'est passé en mars 1999 au Kosovo en a été la démonstration flagrante. L'OSCE s'est retirée pour laisser la place à l'OTAN et ce sans aucune intervention ni du Conseil de Sécurité, ni de l'Assemblée Générale de l'ONU.

Avec l'OTAN, nous sommes devant une contradiction majeure en matière de sécurité européenne...

L'OSCE sera-t-elle un outil européen de paix ?

Beaucoup de débats tournent actuellement autour de l'OSCE pour savoir si elle peut devenir un outil de paix en Europe.

Depuis 1996 jusqu'à aujourd'hui, vient peu à peu l'idée que l'OSCE peut être une réponse, mais à condition d'être transformée, rénovée.

Aujourd'hui, elle a à son avantage le fait qu'elle est la seule organisation paneuropéenne regroupant l'ensemble des Etats du continent européen (y compris la Russie) et que chaque Etat peut faire entendre sa voix et bénéficier d'un égal pouvoir de décision.

Elle-même cherche encore à définir son rôle dans la sécurité en Europe. Lors de l'élaboration du projet de sa charte sur la sécurité européenne à Oslo en décembre 1998, celui-ci ouvre la porte ouverte sur l'option d'opérations de maintien de la paix dirigées militairement par l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe. Cela irait au-delà de la prévention et de la gestion post-confliktuelle des crises, en particulier dans le domaine humanitaire. Mais cela risque de se confronter aux propres projets de l'OTAN qui fait actuellement la démonstration de vouloir diriger toutes les opérations militaires, y compris sur le continent européen... Et d'ailleurs à Oslo, le secrétaire d'Etat américain Thomas Pickering a souligné que si l'OSCE était « un des piliers-clé » du nouveau partenariat euro-atlantique, ce n'était qu'« avec l'OTAN et en tenant compte des relations entre les Etats-Unis et l'Union européenne. ».

Mais en même temps, les USA mettent en concurrence d'autres organisations. Il s'agit du Partenariat pour la Paix et du Conseil du partenariat euro-atlantique (CPEA). Ainsi ce dernier pourrait devenir le cadre des opérations de coopération et de sécurité en Europe.

De plus l'OTAN ne propose à l'OSCE comme aux autres de n'être que des organes de spécialité et faisant ce que l'OTAN ne peut ou ne veut pas faire directement. Par contre, elle s'arroge le droit de prendre ses décisions en toute indépendance de l'ONU ou de tout autre organisation internationale. Et en son sein, tout est verrouillé pour que règnent en maître les USA.

Antérieurement, la transformation de la C.S.C.E. en O.S.C.E., lors du sommet de Budapest de décembre 1994 n'a pas eu de répercussions sur le statut juridique de l'organisation internationale. Mais ses missions se sont modifiées. C'est le cas notamment du Forum de Coopération en matière de Sécurité qui traite des aspects politico-militaires de la sécurité. Il s'agit là de traiter du Code de conduite relatif à la sécurité, des échanges d'informations militaires, de mesures de stabilisation pour les situations de crises localisées, des principes de non-prolifération nucléaire. C'est le cas aussi du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (F.C.E.) sur la limitation de l'armement conventionnel et de parité des forces (principes de suffisance en regard de la sécurité de chaque nation) qui vise « à établir un équilibre sûr et stable des forces armées conventionnelles à des niveaux plus bas que par le passé, dans la zone allant de l'Atlantique à l'Oural. » (Traité F.C.E. signé à Paris le 19/11/90).

C'est le cas également du Forum économique de l'O.S.C.E. dont l'objectif est de donner une dimension économique au concept de sécurité globale. Pour autant, ce qui est problématique est justement le cadre politique de cette dimension se réalise en faveur de l'économie de marché comme seule voie de coopération économique. (Au sommet de Budapest, en décembre 1994). Dans

cette logique fut confié à l'O.S.C.E. le suivi de la mise en oeuvre du Pacte de stabilité, signé le 21/3/95 pour l'approfondissement de la stabilité et de la sécurité en Europe comme domaine privilégié de la diplomatie préventive.

C'est le cas enfin pour la dimension humaine des actions de l'O.S.C.E. en matière de respect des Droits de l'homme et des libertés fondamentales, en matière d'Etat de droit et de la démocratie qui s'inscrivent dans la mission de prévention des conflits et fondée sur les règles de coopération et de consensus (introduit dans les conclusions de la réunion de Vienne en 1989). Il s'agit d'une aide logistique dans la surveillance des élections, de l'assistance dans l'élaboration des textes constitutionnels et législatifs portant sur les Droits de l'homme, sur les droits des minorités nationales.

En matière de Code de conduite, si les principes établis sur l'indivisibilité de la sécurité sont intéressants (avec notamment la question de la lutte contre le terrorisme, contre les nationalismes agressifs, contre les violations des droits de l'homme) il apparaît néanmoins le manque de moyens juridiques pour son application. De même, nous pouvons nous poser la question de l'empirisme de ses actions qui correspond à un manque de volonté politique ou alors à ne faire qu'accompagner des actions décidées ailleurs (au Conseil de l'Europe ou à l'O.T.A.N.).

En matière d'échanges d'informations militaires, le Traité F.C.E. sur la maîtrise des armements, comme la non-réalisation de la surveillance (Non-application du Traité « ciel ouvert ») souffrent d'incertitudes et sont contradictoires avec la politique menée par des pays comme la France ou dans la logique de l'extension de l'O.T.A.N. De plus, la Politique Extérieure et de Sécurité Commune (P.E.S.C.) de l'Union européenne ne va pas dans le sens du désarmement, ni de la recherche de solutions politiques négociées. Au contraire se dessine une politique militaire agressive. Ce sont les exemples de forces d'intervention nouvelles (Eurocor, euromarfor).

En matière de stabilisation, les objectifs annoncés se heurtent à la politique de l'Union Européenne qui pousse à son élargissement sur les seules bases de la Pensée Unique. Tout au plus, l'O.S.C.E. se donne pour mission un apport dit pédagogique envers les pays qui sollicitent leur entrée dans la C.E.E. De même, ils se heurtent à la prégnance de l'O.T.A.N. sur la résolution des conflits (avec l'exemple de la Bosnie-Herzégovine où celle-ci se substitue à l'O.N.U.).

Or l'OSCE pense que la perspective américaine est un processus de paix dans lequel les USA doivent définir des priorités d'interventions stratégiques en réponse aux processus instables. Il s'agit d'assurer la sécurité extérieure. Et il semble bien que l'OSCE souscrit à cette idée que l'enjeu de l'OTAN est sa transformation plutôt que sa disparition. Alors que son extension amènera des crispations et que son maintien alourdit les coûts alors que les pays de l'Europe centrale et orientale ont besoin d'argent pour se développer. La question de réorientation des dépenses du militaire vers le civil est donc clairement posée. Selon ses représentants, il s'agit d'accompagner les processus en cours pour la sécurité, le contrôle des lieux d'élections pour que soient respectées les règles de démocratie. Il s'agit aussi de favoriser les points de négociations sur les conflits en cours. Il s'agit aussi du contrôle des armes, de leur destruction. Il s'agit enfin de rechercher des garanties pour la souveraineté nationale et pour les minorités. Et de rappeler que l'OSCE est une organisation régionale non militaire. Par contre, elle ne croit pas en la nécessité de faire de l'Europe une zone d'exclusion nucléaire - ce que proposent plusieurs Organisations Non Gouvernementales - car elle pense qu'il faut traiter d'abord des problèmes de confiance réciproque ou de défiance. La prudence doit être la règle en la matière.

En matière de Non-Prolifération Nucléaire, l'O.S.C.E. se borne à se féliciter du Traité de Non-Prolifération Nucléaire, sans vraiment prendre d'initiatives sur la question d'une exemption nucléaire pour l'Europe.

Depuis 1995, est adopté le Pacte de stabilité pour l'Europe par une cinquantaine d'Etats européens et d'Amérique du Nord, membres de l'Organisation sur la Sécurité et la coopération en Europe (OSCE). A sa suite, il est prévu de l'étendre aux Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) à la

condition que ceux-ci intègrent l'Union Européenne Occidentale (UEO) et l'OTAN. En fait de pacte il s'agit d'une véritable intégration dans la ligne de Maastricht qui prévoit le maintien de la prédominance de l'OTAN. Et en même temps, il s'agit de balayer d'un seul coup toutes les organisations mises en place par la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) qui avait pour base l'Acte final d'Helsinki. Pour mémoire, il s'agit du Centre de Prévention des Conflits (Vienne), le Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme (Varsovie), le Haut Commissariat pour les Minorités Nationales (La Haye).

Aujourd'hui, le constat qu'à la sortie d'une politique de bloc, les sociétés sont confrontées, à la fois à la démocratie à réinventer, à la libération des marchés, à la naissance de nouveaux états, à la fois à la réalité des nationalismes, de la drogue, des atteintes aux droits de l'homme et à la guerre en Yougoslavie. Il y a en conséquence une nécessité d'adaptation à la réalité actuelle, de redéfinir la notion de sécurité et de tirer les conséquences de ce qui s'est passé. Les aspirations qui émergent sont de l'ordre du bon voisinage, d'un développement paisible et de participer à la construction d'une Europe nouvelle.

La sécurité apparaît aux pays d'Europe indivisible. Petits et grands pays doivent avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs. Les questions relatives à la nécessité de coopérations, du désarmement, sur la question du droit des minorités sont au coeur de la réflexion. Les Organisations Non Gouvernementales ont leurs propres contributions dans cette construction. La sécurité ne dépend pas seulement des gouvernements mais aussi de la société tout entière.

L'adhésion à l'OTAN de pays européens : problème majeur pour l'Europe

Plusieurs Pays de l'Europe Centrale et Orientale pose la question de l'adhésion à l'OTAN qui leur semble incontournable en espérant pouvoir intégrer la CEE et y faire progresser des idées à l'intérieur, en terme de politique pragmatique et réaliste. Or le réalisme est avant tout une position conservatrice alors que l'idéalisme est novateur. De plus cet élargissement est évalué, selon les différentes sources d'experts à 35 milliards de francs pour les pays de l'ouest et à 12 milliards de Francs pour chaque pays candidat. Au total ce serait entre 61 et 125 milliards de dollars d'ici 2010.

Enfin, le choix de son élargissement appartient d'abord aux USA (article 10 du Traité de l'OTAN du 4 avril 1949).

D'autres réponses à inventer

Cette autre réponse est celle qui s'appuie sur la sécurité collective et le désarmement.

Elle repose en conséquence sur des réponses à apporter aux facteurs d'insécurité. C'est répondre d'une manière globale et agir localement contre l'insécurité économique, alimentaire, sanitaire, environnementale pour tous les peuples, pour tous les individus.

Le concept de sécurité s'établit sur des notions de rendre sûr, de garantir, d'être confiant et selon le principe de mener ensemble des actions. Cette hypothèse suppose la résolution des problèmes qui se posent aux Humanités dans une démarche d'échanges et de réciprocité. Et pour l'Europe, cette question concrète se pose en ex-Yougoslavie. Mais il est essentiel pour la sécurité, de concrétiser l'idée que celle-ci n'est possible que par le désarmement et la coopération pour répondre à ce défi.

Un des obstacles actuels à la sécurité est l'absence d'une loi régissant le rapport à autrui. Les lois sont d'origines humaines et non divines. Elles doivent être faites par l'homme et pour l'homme et non contre lui. Aussi la nécessité de modèles identificatoires est inscrite dans un rapport à la loi dont les fondements appellent des garanties. Ce sont celles de la démocratie et de la liberté de l'individu. Ce sont celles du respect de l'identité de l'autre et de projets communs entre les cultures à construire, et non pas par des oppositions de chaque identité.

De ce point de vue les valeurs subjectives apportées par les femmes sont importantes. L'enjeu est à la fois la citoyenneté, à la fois les mécanismes de transformation sociale. C'est repenser une pensée critique et constructive. C'est redéfinir les moyens de l'émancipation sociale, de l'égalité et du devoir d'intervention sociale et politique. C'est être sujet individuel et social. La perception et la place de l'autre est au coeur des problèmes des relations dans le monde, ici ou ailleurs. Il y a donc urgence de discuter ensemble des problèmes concrets, des interdépendances régionales du monde, des coopérations et d'une sécurité commune à mettre en oeuvre.

L'individu considéré comme citoyen est le fondement de toute démocratie. C'est aussi le meilleur moyen de s'opposer aux nationalismes et intégrismes qui refusent la citoyenneté. Ils y opposent la loi divine ou un droit du sang et le rejet ou la peur de l'autre.

Aussi, différentes propositions sont soumises au débat :

- Double reconnaissance de l'intangibilité des frontières des Etats et des droits spécifiques aux minorités nationales comme préalable à toute résolution des problèmes entre les états.
- Organiser le désarmement progressif, en commençant par les armes de destruction massive comme le nucléaire militaire et en organiser le contrôle.
- Interdire le commerce des armes et donner à l'ONU les moyens du contrôle de cette mesure.
- Assurer le droit d'asile aux individus menacés dans leur intégrité et annuler les Accords de Schengen.
- Refuser l'exclusion des individus et des peuples et agir contre la banalisation du racisme et de la xénophobie.
- Remplacer les projets d'intégration dans l'UEO et dans l'OTAN par une stratégie de sécurité collective qui repose sur les principes d'une Europe où les peuples expriment démocratiquement leur volonté, où les droits de l'homme, y compris ceux des personnes appartenant à des minorités nationales sont respectés, où les Etats égaux et souverains coopèrent par-delà les frontières et développent entre eux des relations de bon voisinage. Il s'agit là de réfléchir à un nouveau concept, celui d'un forum des nationalités d'Europe.

- Développer le rôle et les pouvoirs du Parlement européen et maîtrise de la politique européenne par chaque parlement national.
- Rapprocher les centres de décision des citoyens et sous le contrôle de ces derniers, dans un souci de transparence et de démocratie. Et en premier lieu, organiser la consultation des organisations syndicales et des Organisations Non gouvernementales pour tout projet européen à conséquences sociales et humaines.
- En finir avec l'eurocentrisme pour promouvoir des solidarités internationales, retirer les pouvoirs aux structures supranationales telles que le FMI et la Banque mondiale.
- Instituer une organisation régionale de l'ONU pour l'Europe dont la base serait la Charte de l'ONU et les principes de l'Acte final d'Helsinki.
- Rechercher des coopérations nouvelles pour réduire les inégalités et prévoir le développement en s'appuyant sur les mesures de désarmement pour dégager de nouveaux moyens.
- Annuler la dette des pays du sud pour rétablir de nouvelles bases de développement.
- Développer des coopérations avec le sud sur la base de la réciprocité et de la solidarité qui prennent en compte les équilibres environnementaux (à partir des propositions faites par les Organisations Non Gouvernementales au Sommet de Rio).
- Trouver des réponses humanistes aux problèmes posés qui intègrent la citoyenneté individuelle et collective. C'est refuser l'exclusion politique des peuples et des citoyens. C'est à la fois le droit à la vie, à la dignité, au travail, à la liberté, que la garantie des droits des minorités, que le respect de l'inviolabilité de toutes les frontières, celles-ci ne pouvant être modifiées par la force ou des actes unilatéraux (Acte final d'Helsinki et Charte de l'O.N.U.) C'est enfin placer l'homme et son environnement au coeur des enjeux.